



Association Suisse
pour Systèmes de Qualité
et de Management (SQS)

Support client - SQS

Révision de la norme ISO 14001:2026

Règles de mise en œuvre

Sommaire

1. Introduction
2. Aperçu des principales modifications
3. Migration de la certification
4. Procédure de migration du système de management
5. Appréhender et exploiter le développement continu
6. Services liés à la révision de la norme

1. Introduction

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a publié le 15 avril 2026 une version révisée de la norme ISO 14001, norme mondialement reconnue relative aux systèmes de management environnemental. Cette première révision depuis 2015, qui répond aux défis écologiques actuels tels que le changement climatique, la raréfaction des ressources, la perte de biodiversité et la pollution de l'environnement, tout en tenant compte des exigences des utilisateurs et de toutes les parties intéressées, ainsi que des limites planétaires.

Ce document offre aux clients de SQS un aperçu concis des informations et recommandations essentielles pour adapter leur système de management aux nouvelles exigences de manière ciblée, et pour réussir la transition vers la nouvelle certification dans les délais impartis.

2. Aperçu des principaux changements

La révision de la norme ISO 14001:2026 apporte les modifications importantes suivantes, qui visent à rendre les systèmes de management environnemental durables et à les aligner sur les défis écologiques, sociaux et économiques actuels :

- Adaptation à la structure harmonisée (HS) en vigueur pour les normes ISO de systèmes de management (MSS) afin d'uniformiser la terminologie et la structure.
- Révision et clarification des exigences existantes afin de les rendre plus pratiques et plus compréhensibles.
- Ajout de notes supplémentaires pour une meilleure orientation.
- Intégration définitive du complément relatif aux mesures liées au changement climatique introduit en 2024 (ISO 14001:2015/Amd1:2024).
- Outre le changement climatique, d'autres aspects environnementaux tels que la disponibilité des ressources naturelles, la biodiversité ou la santé des écosystèmes sont inclus.
- Structuration plus claire des exigences existantes du chapitre 6.1 « Mesures pour gérer les risques et les opportunités » (6.1.1 à 6.1.5).
- Ajout du chapitre 6.3 « Planification des changements », en adéquation avec la structure harmonisée.
- Exigences supplémentaires relatives aux produits, processus et services fournis par des tiers et ayant une incidence sur les résultats attendus du SME (8.1).
- Pour les audits internes, la définition des objectifs d'audit et les exigences relatives à la documentation du programme d'audit ont été complétées (9.2.2).
- Les informations d'entrée de la revue de direction sont désormais obligatoires (9.3 a-g).
- Les lignes directrices de l'annexe A ont été révisées afin de clarifier les exigences essentielles. Elles permettent aux utilisateurs d'interpréter plus simplement l'intention des exigences relatives à un système de management environnemental (SME) et de les mettre en œuvre de manière appropriée.

Sur cette base, l'organisation doit identifier l'étendue des éventuelles lacunes de son propre système et de veiller à ce que les exigences de la norme ISO 14001:2026 soient respectées.

Il s'agit dans l'ensemble d'ajustements modérés sans refonte en profondeur. Ces modifications ne doivent toutefois pas être sous-estimées, car l'annexe A révisée nécessite une attention toute particulière. Les organisations doivent examiner attentivement ces ajustements et les intégrer à leur système de management afin de garantir leur conformité et de répondre aux exigences croissantes en matière de gestion durable des entreprises.

3. Migration de la certification

3.1 Publication de la nouvelle norme et délivrance des certificats

La norme ISO 14001:2026 a été publiée le 15 avril 2026. Les certificats correspondants pourront être délivrés après la publication de la nouvelle norme et l'extension de l'accréditation par la SQS. Des informations plus détaillées seront communiquées en temps utile.

3.2 Période transitoire pour la migration des systèmes de gestion certifiés aux nouvelles normes

Une période de transition de trois ans est prévue à compter de la date officielle de publication de la norme ISO. À son expiration, la version précédente de la norme sera retirée et ne sera plus valable. D'ici là, l'organisme de certification devra vérifier que toutes les exigences sont respectées par la réalisation d'un audit de migration.

Pour les organisations disposant de systèmes de gestion intégrés (ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001), il est particulièrement important de planifier soigneusement la date de migration afin que les cycles de certification de toutes les normes restent synchronisés. N'attendez donc pas la fin de la période de transition pour planifier cette migration, mais faites-le lors du prochain audit de suivi ou de recertification.

3.3 Nouvelle certification initiale SQS après la publication de la nouvelle norme

Pour les organisations qui ne sont pas encore certifiées, la SQS recommande de s'inscrire directement selon la nouvelle norme ISO 14001:2026. Cela permet de poser dès le départ des bases durables et d'éviter des efforts de migration ultérieurs.

3.4 Audits de recertification après la publication de la nouvelle norme

Dès la publication, la SQS effectuera dans la mesure du possible les audits de recertification selon la nouvelle norme. Dans ce cas, le certificat renouvelé aura une durée de validité de trois ans et succédera sans interruption au certificat précédent.

Pour ce faire, toutes les activités d'audit, y compris l'approbation par la commission d'experts, devront être achevées avant l'expiration de la durée de validité du certificat actuel. Dans le cas contraire, le certificat sera interrompu, ce qui doit être évité autant que possible.

Si une entreprise décide de réaliser un audit de recertification selon l'ancienne version de la norme après la publication de la nouvelle version, la durée de validité du certificat sera limitée à la fin de la période de transition de trois ans, soit en avril 2029. Une migration de certificat, planifiée et effectuée à temps, permet d'éviter cet inconvénient.

3.5 Audits de suivi après la publication de la nouvelle norme

Les audits de suivi seront encore effectués selon l'ancienne norme jusqu'à l'expiration de la période de transition. Toutefois, la dernier audit avant l'expiration de la période de transition de trois ans devra être utilisée obligatoirement comme dernier moment pour effectuer la migration.

3.6 Audits de suivi après de la publication avec passage à la nouvelle norme

Un audit de suivi visant à passer à la nouvelle norme peut être effectué en tant qu'audit de suivi de migration sur demande et après validation par la commission d'experts. Cette possibilité est offerte lorsque le certificat SQS est encore valide. Dans ce cas, la date de validité des documents de certification restera la même.

3.7 Durée des audits de migration

La durée de l'audit est définie au cas par cas, sur base de critères reconnus tels la taille et la complexité de l'organisation et sera communiquée en toute transparence avant la réalisation d'un audit de transition.

4. Procédure de migration du système de management

Les sept étapes suivantes constituent une base pour réussir la migration vers la norme ISO 14001:2026 :

1. Examinez les nouvelles exigences de la norme et faites-vous une idée d'ensemble.
2. Planifiez la migration en tenant compte de la période de transition de trois ans.
3. Assurez-vous que toutes les personnes concernées connaissent les changements.
4. Effectuez une analyse des écarts afin d'identifier les éventuelles lacunes du système.
5. Mettez à jour votre système de management pour répondre aux nouvelles exigences.
6. Vérifiez l'efficacité des adaptations lors des audits internes.
7. Coordonnez l'audit de migration à temps avec votre responsable client SQS.

En Suisse, la nouvelle norme peut être obtenue sous licence auprès de l'Association suisse de normalisation (SNV) dès sa publication. Elle constitue une base importante pour les utilisateurs qui souhaitent mettre en place un système de management. www.snv.ch/fr

5. Appréhender et exploiter le développement continu

Grâce à une refonte rédactionnelle complète, la norme révisée est désormais beaucoup plus conviviale et compréhensible. Son alignement cohérent sur la structure harmonisée (annexe SL) simplifie grandement son application, notamment dans le cadre des systèmes de management intégrés. Sur le fond, la norme prend en compte les conditions environnementales et concurrentielles actuelles, et aborde explicitement les thèmes environnementaux mondiaux centraux ainsi que les méthodes éprouvées. Elle offre ainsi aux organisations un cadre d'orientation moderne pour une protection efficace de l'environnement dans le cadre d'une gestion d'entreprise durable.

Nous vous recommandons de prévoir suffisamment de temps pour étudier la norme révisée. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut garantir l'atteinte des résultats escomptés grâce à une approche systémique et axée sur les bénéfices. Le moment est venu de lancer votre « projet de changement » visant à développer et à adapter le système de management environnemental. Ceux qui tardent à prendre les mesures nécessaires risquent de se contenter de documenter les nouvelles exigences sans les mettre en œuvre efficacement, ce qui se traduirait par une faible valeur ajoutée pour l'organisation, l'environnement et la société.

6. Services liés à la révision de la norme

Avec à une offre délibérément ciblée, SQS aide ses clients à mettre en œuvre et à appliquer efficacement les nouvelles exigences :

- [Webinaires SQS sur la révision](#) de la norme ISO 14001:2026
- Séminaire de base ISO 14001:2026 dans l'offre de formation sous [Formations, séminaires et formations continues chez SQS | SQS Switzerland](#)
- Évaluation des écarts (SQS GAP) pour déterminer la situation actuelle
- Coordination du processus de migration dans le cadre de la planification des audits



Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS)

Bernstrasse 103 | 3052 Zollikofen | Suisse

+41 58 710 35 35 | www.sqs.ch